LILLE

M. le colonel d'artillerie Rau, le très distingué chef d'état-major du 1er corps d'armée va être très-prochainement promu au grade général de brigade.

Facultés catholiques de Lille. — La rentrée des Facultés catholiques de Lille aura lieu aujourd'hui, jeudi, 3 novembre. Les cours commenceront le même jour, après la messe du Saint-Esprit. On sait que la séance solennelle de rentrée a lieu chaque année postérieurement à la rentrée réelle, de manière à coïncider avec le Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Le dîner de la Betterave. — Le prochain banquet du dîner de la Betterave (association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais) aura lieu le mardi 8 novembre.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Gustave Nutly, conseiller d'arrondissement du canton de Douai Ouest, depuis cette année, présidait cette assemblée. M. Nutly est mort à Lille

M. l'ingénieur Sartiaux. — On s'occupe beaucoup à Paris de notre compatriote M. l'ingénieur Sartiaux, ou plutôt de son projet de prolongation de la ligne du Nord par des voies souterraines jusqu'à l'Opéra, d'une part, et jusqu'aux Halles, d'autre part.

La gare du Nord deviendrait alors une concurrence redoutable pour la gare Saint-Lazare.

Il semble qu'en présence des objections soulevées contre le Métropolitain parisien, le projet de M. Sartiaux ait chance d'être accepté, répondant à quelques-uns des desiderata de la capitale : le diable, dit l'*Echo*, c'est qu'il sommeille très probablement dans les cartons de quelque commission et, de ce sommeil-là, l'on dort quelquefois fort longtemps,

Bourse linière de Lille. — Les affaires en lins du pays sont toujours très difficiles, en raison du peu de lins qu'on trouve sur les marchés. En lins de Russie, il s'est traité plus d'affaires que la semaine dernière, principalement en livrable; prix sans changement. Les transactions en fils sont limitées aux besoins courants; les filateurs montrent plus de fermeté, en raison de l'amélioration qui se produit sur les marchés étrangers et aussi des difficultés que va leur imposer la nouvelle loi sur le travail des femmes et des enfants. Les affaires en toiles deviennent moins importantes, comme d'ordinaire à cette époque de l'année,

Marché aux blés de Lille du 2 novembre 1892.(Cours commercial). — Les cours des blés se raisonnent de 15 à 15 fr. 50 les 80 kilos.

Les farines sont offertes de 30 à 31 fr.

Les affaires, tant en blés qu'en farines, sont très difficiles.

Le travail des femmes et des enfants
DANS LES MANUFACTURES

L'*Officiel* publie la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. En voici le texte :

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

SECTION 1re. — *Dispositions générales.— Age d'admission Durée du travail*

Art. 1er. — Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, est soumis aux obligations déterminées par la présente loi.

Toutes les dispositions de la présente loi s'appliquent aux étrangers travaillant dans les établissements ci-dessus désignés.

Sont exceptés les travaux effectués dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur.

Néanmoins, si le travail s'y fait à l'aide de chaudière à vapeur ou de moteur mécanique, ou si l'industrie exercée est classée au nombre des établissements dangereux ou insalubres, l'inspecteur aura le droit de prescrire les mesures de sécurité et de salubrité à prendre, conformément aux articles 12, 13 et 14.

Art. 2. Les enfants ne peuvent être employés par les patrons ni être admis dans les établissements énumérés dans l'article 1er avant l'âge de treize ans révolus.

Toutefois, les enfants munis du certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1882 peuvent être employés à partir de l'âge de douze ans.

Aucun enfant âgé de moins de treize ans ne pourra être admis au travail dans les établissements ci-dessus visés, s'il n'est muni d'un certificat d'aptitude physique délivré, à titre gratuit, par l'un des médecins chargés de la surveillance du premier âge ou l'un des médecins inspecteurs des écoles, ou tout autre médecin chargé d'un service public, désigné par le préfet. Cet examen sera contradictoire, si les parents le réclament.

Les inspecteurs du travail pourront toujours requérir un examen médical de tous les enfants au-dessous de seize ans, déjà admis dans les établissements sus-visés, à l'effet de constater si le travail dont ils sont chargés excède leurs forces.

Dans ce cas, les inspecteurs auront le droit d'exiger leur renvoi de l'établissement sur l'avis conforme de l'un des médecins désignés au paragraphe 3 du présent article, et après examen contradictoire si les parents le réclament.

Dans les orphelinats et institutions de bienfaisance visés à l'article 1er, et dans lesquels l'instruction primaire est donnée, l'enseignement manuel ou professionnel, pour les enfants âgés de moins de treize ans, sauf pour les enfants âgés de douze ans munis du certificat d'études primaires, ne pourra pas dépasser trois heures par jour.

Art. 3. — Les enfants de l'un et de l'autre sexe âgés de moins de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour.

Les jeunes ouvriers ou ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures.

Les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de onze heures par jour.

Les heures de travail ci-dessus indiquées seront coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit. *(A suivre).*

Concerts et Spectacles

Théâtre de Roubaix. — Le théâtre de Roubaix a représenté mardi soir, devant une salle archi-comble, la *Grâce de Dieu* — ce vieux drame irréprochable auquel se sont délectés nos pères et que nos fils entendront sans doute encore avec plaisir. L'interprétation de cette œuvre n'a rien laissé à désirer. La *Mascotte* a terminé le spectacle : remarqué les décors et la fraîcheur des costumes.

Mounet-Sully à Roubaix. — On annonce, pour la semaine prochaine, une représentation extraordinaire donnée à l'Hippodrome par Mounet-Sully.

« Choral Nadaud ». — Le *Choral Nadaud* offrira le lundi 7 novembre à ses membres honoraires, une soirée bachique dont nous donnerons, dans quelques jours, le programme.

MM. les membres honoraires sont autorisés à se faire accompagner par leurs amis.

La fanfare de cavalerie *Les Enfants du Nord* a donné dimanche, une sérénade à un de ses membres exécutants, M. Henri Pesière, qui a obtenu le 1er prix comme apprenti de tailleur de pierres de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France.

Cette fanfare fera sa première sortie, avec le nouvel uniforme, le dimanche 13 novembre.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 2 novembre.* — VOL DE TOILE. — M. Decock, trieur à Tourcoing, expose au Tribunal qu'on lui avait dérobé quatre ou cinq rouleaux de toile et que l'enquête menée avait abouti à l'arrestation de Gustave Meaux, lequel comparaît à cette audience.

L'inculpé reconnaît les faits : il avoue avoir vendu cette toile à un marchand de la rue Desurmont qui aurait, paraît-il, pour habitude de ne point inscrire ni les noms de ses vendeurs, ni d'indiquer la provenance de ses marchandises. C'est du moins ce qui résulte de la déclaration de Meaux, à qui ce marchand aurait remis douze francs. Le prévenu est condamné à trois mois d'emprisonnement.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Auguste Coïba, deux mois, cinq cents francs d'amende; Romaine Verbeke, trois jours et 500 francs, avec sursis pour la peine d'emprisonnement. Me CONFORME.

Audience des criées. — Le tribunal, dans son audience de mercredi 2 novembre, a statué sur les adjudications suivantes :

Deux maisons, sises à Roubaix, rue Plutarque, 9 et 9 bis. Adjugées à Me Bulteau pour la mise à prix de 7,000 francs.

Une maison, sise à Roubaix, carrière de la Marotte, 9. Adjugée pour la mise à prix de 500 francs à Me Bulteau.

Une maison, sise à Roubaix, Grande-Rue, 4. Mise à prix 25,000 francs, adjugée à Me Jaspar pour 54,000 francs.

Une maison à usage d'estaminet, Grand'Place, 19, à Roubaix. Mise à prix 12,000 fr., adjugée à Me Flamen pour 20,000 fr.

Une maison à usage de commerce, sise à Tourcoing, rue du Haze, 20. Mise à prix, 6,000 francs. Adjugée à Me Flament, pour 6,400 fr.

Un anarchiste devant la cour d'assises du Brabant. — Une audience tumultueuse. — Bruxelles, 2 novembre. — Ce matin a comparu devant la cour d'assises du Brabant, le nommé Villefeu, éditeur du journal anarchiste la *Misère*, pour articles insérés dans ce journal.

Le jury a répondu affirmativement sur la plupart des questions qui ont été posées.

Pendant la suspension d'audience, nécessitée par les opérations du jury, Villefeu s'est enfui.

La cour d'assises est rentrée dans la salle d'audience avec un arrêt condamnant Villefeu à deux ans de prison et en ordonnant son arrestation immédiate.

De violents coups de sifflets sont partis de l'enceinte réservée au public. Les anarchistes qui assistaient à l'audience se sont retirés dans la salle des Pas-Perdus, où ils ont entonné la *Carmagnole*; ils se sont ensuite massés sous le péristyle du Palais-de-Justice et ont attendu les membres du jury. Quand ces derniers sont sortis, ils ont été violemment insultés et ont dû être protégés par la police.

On n'a opéré aucune arrestation.

— L'anarchiste Villefou, qui s'était enfui de la cour pendant une suspension d'audience, à Bruxelles, a été arrêté quelques instants après.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une erreur déplorable. Mise en liberté de M. Vanackere

Roubaix, le 2 novembre.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Vous avez inséré dans votre journal du 30 octobre sous la rubrique *Halluin*, arrestation d'un marchand forain de Roubaix. Audacieuse escroquerie au préjudice de négociants, où vous annonciez mon arrestation.

Si j'ai été arrêté, c'est à la suite d'une erreur incompréhensible; et je n'en veux pour preuve que ma mise en liberté immédiate qui a eu lieu le jour même où j'ai été présenté devant M. le Procureur.

En outre, mes marchandises et mon matériel, saisis à Halluin, m'ont été rendus cette après-midi.

Les personnes qui ont cru me faire arrêter dans cette ville, seront traduites par moi devant la justice pour diffamation.

Recevez, monsieur, mes sincères salutations.

J.-B. VANACKÈRE, 17, rue de Croуy.

NOUVELLES MILITAIRES

La répartition des classes dans l'armée en 1892-1893. — Voici la répartition des classes dans l'armée pendant l'année 1892-93.

Armée active. — Classes 1891, 1890, 1889.

Réserve de l'armée active. — Classes 1888 à 1879 inclus.

Armée territoriale.— Classes 1878 à 1873 inclus.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1872 à 1867 inclus. La classe 1867 sera libérée le 1er juillet 1893.

Seront appelés, pendant l'année 1893, à une période d'instruction, les réservistes des classes 1883 et 1887, et, en outre, ceux de la classe 1886 affectés aux régiments d'infanterie et aux bataillons de chasseurs à pied.

NORD

Cour d'Assises du Nord.— Les affaires suivantes ont été envoyées devant les prochaines assises :

Vols qualifiés. 1. Hippolyte Cambreling, âgé de 41 ans, journalier à Berlaimont; 2. Félix-Joseph Cambreling, 21 ans, journalier à Berlaimont; 3. Philomène-Désirée Cambreling, 39 ans, journalière à Berlaimont; 4. Jean-Baptiste Fontaine, 27 ans, né à Gouy-sous-Bellonne, ouvrier agricole, sans domicile fixe.

Deux noyés. — Un terrible drame s'est déroulé lundi, vers 6 heures du soir, au hameau de Gromenhouck, près de Cappelle.

Mme Julie Varlande, âgée de 22 ans, batelière, est tombée à l'eau en regagnant sa bélandre. Un courageux citoyen, témoin de l'accident, le sieur Ducrocq, se jeta à l'eau tout habillé et parvint à saisir la femme Varlande. Malheureusement, celle-ci se cramponna à son sauveteur et, paralysant ses mouvements, le fit couler avec elle.

Les cadavres des deux infortunées victimes de ce terrible accident ont été repêchés dans la soirée et transportés à la mairie de Cappelle.

Les visites sanitaires à la frontière. — Depuis quinze jours, les visites sanitaires ne se faisaient plus au bureau-frontière de Bachy, canton de Cysoing. En présence des améliorations de la situation sanitaire, l'autorité administrative a décidé la suppression, à partir du 1er novembre, des visites dans les sept gares frontières suivantes : Godewaersvelde, Houplines, Deûlémont, Comines, Maulde, Vieux-Condé, Anor.

Les gares de petite vitesse. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux administrations des Compagnies de chemins de fer la circulaire suivante :

« Il résulte des renseignements que j'ai reçus au sujet de l'exécution de l'arrêté ministériel du 9 mai 1891, qui a prescrit la fermeture des gares de marchandises à partir de dix heures du matin, les dimanches et jours de fête, que la mesure n'a soulevé aucune difficulté sérieuse, mais qu'elle n'a pas sensiblement augmenté les heures de repos accordées aux agents des Compagnies.

» Dans cette situation, j'ai dû me demander s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures plus efficaces, telles, par exemple, que la *fermeture complète* des gares de petite vitesse les dimanche et jours de fête.

» Je vous prie d'étudier cette question, de me faire connaître les inconvénients qui pourraient résulter de l'application de cette nouvelle disposition et, dans tous les cas, le règlement qu'il paraîtrait surtout utile d'adopter.»

PAS-DE-CALAIS

Lens. — *Manœuvres abortives.* La gendarmerie a arrêté et conduit à la prison de Béthune, la femme Sauvage Marianne, de Fouquières-lez Lens, accusée d'avoir pratiqué fréquemment, des manœuvres abortives. D'autres arrestations sont imminentes.

ETAT-CIVIL - *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 1er novembre.* — Alfréda Leusière, rue Decrême, cour Bonte-Platel, 2. — Pauline Vanden Bo[illegible] Longues-Haies, 389. — Gabrielle Detrain, rue de [illegible], 197. — Auguste Divoy, rue Daubenton, 87. — Valentin Deschamps, Grande-Rue, 336 — Emile Cormorant, rue Dec[illegible] 6) — Léon Verrax, rue Jouffroy, 24. — Marius Dev[illegible]e, rue de Lannoy, 67. — *Du 2 novembre.* — Nelly Cornett[illegible] Franklin, 9 — Toussaint Hys, rue Marquisat, 3 — Louis [illegible], rue Jacquart. — Gabriel Delmotte, rue d'Alsace, 25. — Elise Catteau, rue de Bavay, 96. — Hermance Gérard, rue des Longues-Haies, 64. — Aline Hospled, rue de Lorraine, 63. — Françoise Pinet, rue de Maubeuge, cour Loridant, 9. — Claire Delhomelle, rue Saint-Louis, 28. — Jean Meunier, rue des Fossés, 46. — Raymonde Mignot, rue des Longues-Haies, 116. — Germaine Carette, rue Deregnaucourt, 15. — Germain Vansteenbrugge, rue Bayart, 37. — *Déclarations de décès du 1er novembre.* — Emile Lenfant, 23 ans, boulevard de Metz, cour Goudezenne, 12. — Georges Maes, 10 mois, rue Solférino, 42. — Germaine Buffels, 18 jours, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or. — Fernand Sobrie, 4 mois, rue Blida, 8. — Louis Bulteau, 80 ans, rentier, rue Pellart, 118. — Jules Carlier, 16 ans, teinturier, rue de l'Epeule, 24. — Jean-Baptiste Colin, 25 ans, tisserand, rue du Fontenoy, cour Moreau, 25. — Clémence Volckaert, 26 ans, ménagère, rue de Choiseul, 25. — Jules Grandelande, 7 mois, rue d'Espagne, 22.

Déclarations de décès du 2 novembre. — Barbe Colon, 52 ans, rue de Beaurewaert, 4. — Aimée Rogier, 1 mois, rue du Chemin de Fer, « Clef d'Or ». — Anna Lagache, 21 ans, rue Plutarque, 24. — Mélanie Rogge, 56 ans, rue Wagram, 2. — Jean-Baptiste Delcampe, 45 ans, rue du Tilleul, cour Bonte-Platel, 14. — Auguste Libeer, 51 ans, Hotel-Dieu. — Charles Lambert, 79 ans, Hôtel-Dieu. — Achille Delforterie, 76 ans, Hotel-Dieu. — Victor Wellecomme, 76 ans, Hospice-Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BULTEAU-CATTEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis BULTEAU, décédé à Roubaix, le 1er novembre 1892, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 3 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/4, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 4 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 118.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 5 novembre 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pauline DEFRENNE, veuve de M. Henry TERNYNCK, décédée à Roubaix, le 7 novembre 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 7 novembre 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DUPLAT, époux de Dame Malvina LELEUX, décédé subitement à Le Catteau, le 10 octobre 1892, dans 34e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAUST

Souviens-toi du passé, quand, sous l'aile des anges,
Abritant ton bonheur,
Du savon *Mikado* tu chantais les louanges
Et l'exquise senteur.

Dépositaire à Roubaix : DUHEM-MERCHEZ **31, Grande-Rue.** En vente partout.

Fabricant, Félix Eydoux, Marseille. 32901d

BELGIQUE

Mouscron. — Les funérailles de M. Gravelines, ancien commandant des pompiers, ont eu lieu, mercredi matin, en l'église St-Barthélémy, au milieu d'une affluence énorme. Plusieurs sociétés et délégations y assistaient ; parmi ces dernières, citons celles des pompiers de Roubaix, Tourcoing, Halluin Linselles, Lauwe, Comines Courtrai.

MM. les commandants des pompiers de Tourcoing et de Courtrai, et MM. Crombeke et Demyttenaere tenaient les cordons du poêle.

L'église était archi comble. Le cortège est arrivé au cimetière à midi 3/4. Aucun discours n'a été prononcé.

— *Un accident à la gare.* — Mercredi, à six heures du soir, un train français venait d'entrer en gare de Mouscron, lorsqu'un vieillard, en descendant les marches de son wagon, fut poussé involontairement par une autre personne, tomba et se brisa la jambe.

Le vieillard a été transporté à l'hôpital ; c'est un pensionnaire d'une maison charitable de Tournai, nommé Grimonprez ; il était venu passer la journée chez des parents, à Roubaix.

Reckem. — *Deux maisons incendiées.* — Mercredi, vers neuf heures et demie du matin, un violent incendie a complètement détruit deux maisons d'ouvriers, situées sur les confins des communes de Reckem et de Lauwe, et appartenant l'une à M. Dhalluin, d'Halluin et l'autre à M. Castel, fermier à Reckem. Une petite fille a déclaré avoir vu un homme y mettre le feu. La gendarmerie a commencé l'enquête.

L'administrateur général des Finances du Congo. — Le bruit court que M. Camille Janssens, administrateur général des Finances du Congo vient de donner sa démission. Il serait remplacé par M. de Wahis.

Le suffrage universel. — La commission de révision de la Chambre a rejeté le suffrage universel par 7 voix contre 4. Le principe accordant l'électorat en vertu d'une habitation a été réservé jusqu'à demain; il sera probablement adopté combiné avec la capacité.

L'exposition de Bruxelles. — La commission d'études de l'exposition de Bruxelles a décidé, à l'unanimité, de ne tenir aucun compte de la lettre de la Chambre de commerce d'Anvers. Les démarches se poursuivent très activement en vue de l'organisation de l'exposition de Bruxelles.

Une bagarre à Anvers. — Sept arrestations. — Une terrible bagarre s'est produite hier soir à Anvers entre plusieurs individus. La police, aidée de plusieurs gardes, est parvenue à arrêter sept des batailleurs, qui ont été conduits au poste de la caserne.

Vers sept heures, quand la voiture de la police est venue les chercher, les agents ont été hués par la foule, qui leur a jeté des pierres et de la boue. Les représentants de l'autorité ont dû dégainer.

UN LIEUTENANT DU BANDIT VANDEZANDE

Arrestation mouvementée à Bruxelles

Nos lecteurs se souviennent des méfaits que le fameux bandit Vandezande a commis dans notre région. Or, il a été beaucoup question, lors de son procès, d'un de ses principaux lieutenants, nommé Arthur Ghysselinck.

Ghysselinck, dont le casier judiciaire est des mieux fournis, a une vie extrêmement aventureuse. Il est connu comme un des plus habiles parmi les voleurs. Or, en ces derniers temps, un certain nombre de vols qualifiés ont été commis dans l'agglomération bruxelloise ; la police avait cru y reconnaître la main experte d'Arthur Ghysselinck. D'autre part, un certain D..., détenu pour vol à la prison de St-Gilles depuis environ six semaines, avait, il y a quelques jours, adressé au parquet une lettre dénonciatrice où il révélait que les parents de Ghysselinck étaient au courant des coups perpétrés par leur fils et même recélaient le produit de divers vols.

M. le juge d'instruction Wellens, à Bruxelles, ordonna à M. l'officier de police Courtois de pratiquer une perquisition rue du Canon, chez les parents de Ghysselinck. Mercredi matin, vers dix heures un quart, étant monté au 1er étage, l'officier de police exposa à M. Ghysselinck père le but de sa visite. A ce moment même un bruit insolite fut entendu partant de la pièce voisine. M. Courtois ses agents se rendirent aussitôt dans cette chambre et par une fenêtre ouverte, ils aperçurent... Arthur Ghysselinck debout, pieds nus et en chemise, sur un petit toit qui se trouvait à proximité.

L'ex ami de Vandezande, qui n'a pas la conscience nette, avait cru prudent de détaler dès qu'il avait entendu entrer les policiers. A l'arrivée de ceux-ci, il était couché; précipitamment il s'était levé, et sans prendre le temps de s'habiller, avait ouvert la fenêtre et fait un saut sur le petit toit dont nous parlons plus haut: un véritable saut périlleux; car le toit qu'il s'agissait d'atteindre était distant de près de deux mètres de la fenêtre, et Ghysselynck risquait beaucoup en franchissant cet espace.

Aussitôt M. Courtois se mit en mesure d'arrêter Ghysselynck. Mais ce n'était pas chose facile. Il fallait, pour rejoindre l'homme en chemise, se rendre dans une autre maison, monter sur le toit et de là sauter sur une plateforme où s'était réfugié Ghysselinck. Pendant que l'officier de police et ses agents exécutaient cette manœuvre, l'émérite filou changeait de position, en montant sur un autre toit, et de là arrivait sur celui d'une maison de la rue aux Choux.

M. Courtois et ses agents après avoir fait sur les toits une chasse qui dura plus d'une demi-heure, comprirent qu'ils ne parviendraient pas, par ce chemin escarpé, à atteindre leur homme. Celui-ci, très malin, se dérobait très habilement aux poursuites dont il était l'objet; il avait enfin réussi à se placer en un endroit où il était difficile de le rejoindre.

M. Courtois, ayant bien examiné la situation des lieux, remarqua quels étaient les côtés par où Ghysselynck pouvaient s'échapper, puis descendant de son observatoire, se porta avec ses agents dans cette direction, afin d'y organiser une souricière. Mais encore une fois Ghysselinck fut à ce moment plus leste que ceux qui le traquaient; il entra par une lucarne ouverte dans le grenier de la maison portant le n° 32, rue aux Choux, descendit l'escalier quatre à quatre et débouchant dans la rue du Marais. L'évasion était déjà opérée quand arrivèrent les policiers. M. Courtois, sans perdre de temps, se mit avec ses hommes à la poursuite du fuyard.

Arthur Ghysselinck, toujours pieds nus et en chemise, avait, au grand ébahissement de tous les gens du quartier, parcouru sans perdre haleine toute la distance qui sépare la rue aux Choux de la rue Saint-Laurent. Arrivé là, il s'était réfugié chez N..., son camarade. Guidés par des personnes qui avaient vu passer le fuyard, les policiers suivirent la piste et entrèrent à leur tour dans la maison de N... Ghysselinck y fut enfin arrêté. Il fut, dans son costume sommaire, conduit en voiture au bureau judiciaire.

Au cours de la perquisition pratiquée au domicile de ses parents, rue du Canon, M. Courtois a saisi des crochets, des coups de poing américains et des fausses clefs. Ghysselinck se défend avec vigueur de toute participation aux vols qualifiés dont on le croit l'auteur. L'instruction va s'attacher à établir sa culpabilité. L'ex-lieutenant de Vandezande se trouvant sans moyens d'existence a été écroué pour vagabondage.

Dimanche dans la soirée, Ghysselinck avait eu une violente dispute avec sa maîtresse, la fille K..., qui habite la rue de la Fiancée, à Bruxelles. Cette dispute s'étant envenimée, vers minuit, le mauvais sujet s'était livré sur la fille K... à toutes sortes de violences et finalement lui avait, d'un coup de dent, arraché une partie du nez. Il s'était enfui ensuite et c'est alors qu'il s'est rendu chez ses parents. La fille K... après avoir reçu les soins d'un médecin, avait porté plainte à la police bruxelloise.

UNE TRAGÉDIE A SAINT-CYR-SUR-MORIN

Coulommiers, 2 novembre. — Une effroyable tragédie s'est déclarée, mercredi à Saint-Cyr-sur-Morin, près de Coulommiers. La famille Monpert, composée du père, de la mère et de quatre enfants, vient tout entière de mourir asphyxiée.

Au milieu de la pièce où on trouva les cadavres se trouvaient deux réchauds.

La mère s'est d'abord asphyxiée avec ses enfants après les avoir grisés. Le mari, survenant après que le charbon eut accompli son œuvre, n'a pas tenté de ranimer les siens.

Il a préféré en finir avec eux. Dans ce but, il a allumé un deuxième réchaud, a tracé sur une feuille de papier ces mots : « Drame de misère, nous mourrons tous. » Il s'est ensuite couché et a attendu la mort.

ORDRE D'APPEL

Des ajournés des classes 1889 et 1890, et des conscrits de la classe 1891 pour les cantons de Roubaix.

Ajournés des classes 1889 et 1890 qui sont appelés à partir avec la classe 1891. — Classe 1889. — J.-B. Dufermont, 43e inf. Louis Lecerf, 160e. Paul Voisart, 37e. Bourgois Alfred, 4e bat. art. fort. Capeau Charles, 37e inf. Carette Henri, 4e bat. art. fort. Delcour Jules, 37e inf. Dujardin Emile, 145e. Frenove Edmond, 37e. Lecomte Emile, 148e. Lefebvre Paul, 20e esc. train équip. Leroy Gustave, 37e inf. Mangin Jules, 37e. Achille Moulaert, 150e. Mouton Félix, 37e, Waudelst Gustave, 37e.

Classe 1890. — Bauduin Valère, 20e esc. d. tr. des équip.; Bauwens Alfred, 87e inf. Beruard Edouard, 148e Brackman Victor, 15e art. Craye Adolphe, 127e inf. Daelman Joseph, 155e. Delebecque Adolphe, 147e. Demeire Julien, 27e art. Demeyer Jean, 5e bat. art. fort. Deroubaix Benoni, 37e inf. Desmet Amand, 161e. D'heygere Edouard, 2'e art. Dupureur Henri, 37e inf. Geysen Alfred, 161e. Helbois Alphonse, 37e. Henekein Arthur, 37e. Hernou Joseph, 37e. Liagre Henri, 15e art. Masschelin Isidore, 87e inf. Nuns Victor, 127e. Wyllie Edgard, 5e bat, art. fort.

Zyher Georges, 37e inf.. Absen Charles, 132e. Baes Joseph, 3e génie. Bataille Georges, 27e art. Bardiaux Alfred, 15e. Bernard Charles, 161 inf. Bossut Fidèle, 37e. Carette Louis, 27e art. Carnoye Jules, 37e inf. Corbeau Henri, 5e bat. art. fort. Debluquy Arthur, 132e inf. Dedoncker Jules, 37e. Derveaux Louis, 161e Desrmaux Louis, 1er bat. art. fort

Dhondt Oscar. 161e inf. Dirick Jean, 37e. Dujardin Eugène, 37e. Dumas Victor, 155e. Duvillers Henri, 37e. Graux Louis, 171e. Herchuc Henri, 37e. Hus Adolphe, 161e. Janssens Edmond 132e. Lemaire Henri, 27e art.

Lequenne J.-B., 37e inf. Lesage Henri, 161e. Lheritier Arthur 106e. Masurel Charles, 161e. Mesplont Marcel, 37e. Niffle Oscar, 132e. Peau Henri, 132e. Pernèke Louis, 37e. Ponthieu Edmond, 37e. Prouvost Jules, 161e. Samaille Amédée, 37e. Turpin Adolphe, 161e. Verhostadt Henri, 37e. Verschuere Léon, 37e. Wauters Louis, 37e. Wibaux Alphonse, 43e.

Conscrits de la classe 1891. — Roubaix-Ouest. — Acquette Henri, 1er rég. inf. marine. Aerens Jean, 150e inf Alexandre Albert, 69e. Allemisch Jules, 150e. Allemon Frédéric, 150e Andries Liéven, 150e Bajaert Jean, 150e. Bance Alfred, 150. Bayart Florent, 150e. Béague Georges, 155e Benoist Isidore 69e. Boitte Prudent, 43e. Bonenfant Charles, 51e

Bosschem Edmond, 1er génie. Busson Emile, 69e inf. Broux Moïse, 9e bat. ch. à pied. Calmeyns Henri, 73e inf. Carlier Emile 9e bat. ch. à pied. Caron Louis, 150e inf. Carpentier 2e bat art. fort. Castelain J.-B., 69e inf. Catteau Paul, 4e cuir. Caucheteux Henri, 150e inf. Cauiier Jules, 150e. Caullier Georges, 69e. Colier Eugène, 150e. Cools Richard, 69e. Coussart Edouard

Darmais Charles, 5e bat. art. fort. Dassonville J.-B., 27e art. Daugumont Herman, 5e bat. art. fort. Debuchere Eugène, 50e inf. Decenninck Alexandre, 150e. Declercq Oscar, 12e ch. à chev. Deedbecq Joseph, 3e génie. Deffrasnes Emile, 150e inf. Dejaegher Alfred, 150e. Dekyvere Alphonse, 69e. Delannoy Jules, 4e cuir. Delbeke Henri, 150e inf. Delcamps Louis, 27e art. Delecluse Charles, 150e inf.

Deledalle Henri, 21e dragons. Deleye Léonard, 150e inf. Delmulle Modeste, 27e artil. Delary Léon, 15e. Deraedt Edouard, 150e inf. Descamps Henri, 2e bat. art. fort. Descat Georges, 1er esc. train équip. Désir Cyrille, 150e inf. Desmet Albert, 43e inf. Desmet Albert, 43e inf. Desmet Bernard, 145e inf. Desobry Jules 169 inf.

Destrebecq Eugène, 10e huss. D'heedene Emile, 69e inf. Dubois Henri, 150e. Ducarin Frédéric, 43e. Duchâteau Paul, 19e esc. train équip. Dufaye Etienne, 150e inf. Duforest Emile, 15e artill. Duhamel Alfred, 43e inf. Duponchel'e Emile, 19e esc. train Dupont Isidore, 127e inf. Equinet François, 150e.

Fauvarque Pierre, 21e dragons Favier Henri, 148e inf. Feret Jean, 150e. Freuw Joseph, 150e. Foulon Emile 26e. Franchomme Narcisse, 150e Gars Gaston, 150e, Germain François, 155e. Ghesquière Jules, 155e. Gondsmedt Charles, 150e. Gressier Jules, 69e.

Guysole Léon, 10e huss. Guillemey Constant, 150e inf. Hancq Pierre, 69e. Haussart Louis, 150e. Hasquette Emile, 150e. Herkeurath Hector, 150e. Hilrop Félix, 155e. Hollemaert Victor, 1er rég. inf. marine.

Honoré Louis, 15e art. Hurtebuze Louis, 15e inf. Huyghe François, 19e esc. train. Inglebert Alexandre, 69e inf. Jambon J.-B., 69e. Kempe Jules, 2e esc. train. Kerkhove Achille, 5e bat. art, fort Kuhn Albert, 155e inf. Laurier Pierre, 150e.

Leconte Henri, 150e inf. Lefebvre Jules, 145e. Lefebvre Julien, 69e. Lehembre Victor, 69e. Lejeune Louis, 43e. Lelong Louis 51e. Lepez Léo, 150e, Lequenne Guillaume, 69e. Leroy Achille, 15e art.

Lesaffre Oscar, 150e inf. Lestienne Jules, 150e. Loth Hector, 127e. Malfait Henri, 15e art. Marcq Julien, 69e inf. Marguerite Charles, 26e. Manchelin Victor. 150e. Mesnil Louis, 150e. Meunier Pierre, 150e Millet Alphonse, 150e. Milleville Hippolyte, 150e. Mispreuve François, 69e. Mornie François, 69e. Niffle Henri, 150e.

Nisse Louis, 19e esc. du train. Oudrisse J.-B., 3e génie. Barain Dominique, 69e inf. Petit Adolphe, 150e inf. Petit Gustave, 150e inf. Philippart Henri, 15e art. Pollet Christophe, 150e inf. Pollet Prudent, 150e inf. Pontier Charles, 19e esc. du train. Prouvost Louis, 150e inf. Provoyeur Georges, 1er inf. de marine.

Quesnay César, 150e inf Renard Jules, 69e Roger Pierre, 15e art Rogier Paul, 69e inf. Roussel Jules, 2e esc. du train Rouzé Paul, 150 inf. Santer Samuel, 69e. Scalbert Henri, 150e.

Schatteman Gustave, 150e inf. Spriet Alfred, 27e art. Stuer Désiré, 150e inf. Tasc Albert, 69e. Thamiry Edouard, 43e. Thieffrie Gustave, 43e. Tiberghien François, 91e.

Triquet Julien, 10e hus. Valés Paul, 2e pont. Vanackère Théodore, 69e inf. Vanbellinghen Jean, 150e inf. Vandecasteele Ernest, 150e. Vandenberghe Jean, 69e inf. Vandenberghe Léon 5e bat art. fort. Vandenbrauke Charles, 4e. Vandebulcke Léonard, 5e pont.

Vandendriesche Pierre, 43e inf. Vandermaelen Bélisaire, 150 Vandervelde Antoine, 45e Vanhauwaert Henri, 150. Vanmullen Jules, 150 Vanommeslaeghe Charles, 150 Vanrobaeys Arthur, 69e. Vanhyusberghe Alphonse, 150e. Verhamme Alfred, 150e. Vienne Henri, 150.

Wallecan Henri, 45e art. Warrot Alphonse, 21e drag. Welcomme, 21e. Willaert Pierre, 69e inf. Willems Edouard, 150. Wissen Joseph, 150e. *(A suivre)*

LE GROS MONSIEUR

Les gens nerveux auront beau vous dire, en pleine crise, que c'est surtout (ne protestez pas, ils diraient : seulement) en cet état qu'ils pensent sainement, voient juste et parlent avec raison, tandis qu'à l'état normal ils dissimulent, n'en croyez rien. Un philosophe n'a-t-il pas dit d'ailleurs qu'agir dans la colère c'est mettre à la voile pendant la tempête ? Or, qu'est-ce qu'une crise nerveuse, même enveloppée d'un calme apparent, sinon une irritation latente, une colère contenue, qui éclatera à la première occasion ?

Croyez-vous dès lors que le nerveux sera en état de juger impartialement la personne qui l'aura irrité?

Non; c'est pour cela qu'il faut faire la part de l'exagération dans le portrait que nous fait M. Leveillé du « gros monsieur » en général, pour expliquer la voie de fait qu'il a commise sur un gros monsieur en particulier.

Tous, tant que nous sommes, nous avons connu des gros messieurs, fort agréables, mais aucun monsieur large et ventru ne trouve grâce devant les nerfs de M. Léveillé, et si à l'audience il lui eût été permis de donner un libre cours à sa verve, nous aurions eu la physiologie du gros monsieur par un homme maigre.

Je ne connais rien, dit-il au tribunal, de plus détestable que le gros monsieur. Voyez le étaler sa ventripotence ! avant tout, il faut au gros monsieur ses aises ; peu lui importent celles des autres. Est-il au spectacle, il se carre dans sa stalle, les jambes écartées, pour ne pas gêner son ventre et ne pas troubler sa digestion. Monte-t-il en omnibus, il marche sur les pieds des voyageurs, obstrue l'étroit passage de son énorme corpulence, se laisse tomber lourdement sur la banquette, entre deux voisins qu'il écrase ; puis il écarte ses bras pour tirer son mouchoir, envoie son gros coude dans la figure d'un voyageur auquel il ne fait pas d'excuses, se mouche avec un bruit de tonnerre...

M. LE PRÉSIDENT. — Mais d'abord, monsieur, rien de tout cela ne s'applique à M. Chérami ; c'est dans un restaurant que vous avez eu une altercation avec lui.

M. LÉVEILLÉ. — Eh ! monsieur le président, ce gros monsieur ferait au spectacle et en omnibus ce qu'il fait au restaurant. (Ici M. Chérami se mouche bruyamment.) Tenez ! vous entendez comme il se mouche !

M. CHÉRAMI (stupéfait et s'arrêtant de s'essuyer le nez). C'est incroyable, qu'on n'ait pas le droit de se moucher; qu'on n'ait pas le droit de dîner paisiblement et à son aise!

M. LÉVEILLÉ. — Ah!... à son aise!... qu'est-ce que je disais? Vous l'entendez, toujours ses aises!

M. CHÉRAMI. — Est-ce que je vous empêchais de dîner à votre aise !

M. LÉVEILLÉ (avec ironie). — A mon aise, à côté de vous, dans un bouillon Duval, où il n'y avait pas de place ! La fille en a déniché une à côté de moi, malheureusement.

M. CHÉRAMI. — Eh bien, je l'ai prise.

M. LÉVEILLÉ. — Hélas! je ne pouvais plus remuer, impossible de porter ma fourchette à ma bouche, et ce gros monsieur s'étalait, prenait ses coudées franches, soufflait comme un bœuf, et il mange !... que c'en est dégoûtant.

M. CHÉRAMI. — C'est incroyable ! que je n'ai pas le droit de manger.

M. LÉVEILLÉ. — C'est quand on mange comme cela qu'on arrive à votre état. Et des inconvenances que vous vous permettez..., ne dites pas non ! je vous ai bien entendu...; du reste, toujours le gros monsieur qui ne se gêne en rien.

M. CHÉRAMI. — On n'a pas idée...

M. LE PRÉSIDENT.— Pas de discussion !

M. LÉVEILLÉ.—Quant on est comme vous, on prend un cabinet particulier ; on en prend deux si un ne suffit pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, arrivez au fait.

M. LÉVEILLÉ. —M'y voici, monsieur le président ; ayant hâte de m'en aller, j'avais laissé la moitié de mon dîner et je portais à ma bouche une meringue à la crème. A ce moment, ce gros monsieur m'envoie un coup de coude dans la figure et m'écrase ma meringue en plein visage. Je jette un cri sauvage, je m'essuie et je pousse monsieur, avec une vivacité facile à comprendre; il saisit son parapluie, le brandit sur moi. Alors je lui ai collé un peu vigoureusement ma meringue en pleine face; tout le monde s'est levé, on nous a séparés... et voilà.

M. CHÉRAMI. — C'est la première fois que je rencontre un monsieur aussi peu endurant.

M. LÉVEILLÉ. — Parce qu'on vous souffre tout. On a tort. Il faudrait en finir avec les gros messieurs.

Le tribunal délibère.

M. CHÉRAMI (à mi-voix). — Je ne suis pourtant pas gros pour mon plaisir.

M. LÉVEILLÉ. — Ah ! ni pour le mien.

Le tribunal condamne M. Léveillé à 50 francs d'amende.

M. LÉVEILLÉ (sortant). — Si tout le monde était comme moi avec les gros messieurs...

M. CHÉRAMI.— Ça ne serait pas agréable pour eux.

JULES MOINAUX.

AVIS

La Maison de Blanc

AUX FABRIQUES PARISIENNES

16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, **ROUBAIX**

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que ses assortiments pour la SAISON D'HIVER sont complètement terminés.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

de ROBES, DOUILLETTES, PELISSES CACHEMIRE, ROBES DE BAPTÊME, *etc.*

Grand choix de MODÈLES NOUVEAUX

POUR TROUSSEAUX ET LAYETTES

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

ROUBAIX, 16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — *Sommaire du numéro du 5 novembre 1892.* — Gravures. — Beaux-Arts : A l'Opéra, tableau de M. Dubufe fils; Una vara rota, tableau de M. A. Michelena. — Paris : Le nouvel hôtel des téléphones; Façade sur la rue Gutemberg; le Cloître (cour intérieure); Grand Hall du 1er étage; Rotonde au coin de la rue du Louvre; Employées du téléphone. Les folles à la Salpêtrière; Un préau; Types de mendiants. — Egypte : La navigation sur le Nil. — Marine : Le steamer « Louvre », perdu sur la côte de Penmark. — Portraits : Le caporal Marthe. — Suisse : Galériens établissant une route sous les murs de Fribourg.

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Un p'tit sou, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. Musique, par A. Boisard. — Le nouvel Hôtel des téléphones, par G. Tomel. — Chronique du Sport, par Archiduc. — Le caporal Marthe, par H. Mager, etc. — Nouvelle en cours de publication : L'Incertitude, par Pierre Valdagne. — Explication de gravures, échecs, rébus, récréations de famille, revue de la semaine, revue comique, etc., etc. — En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turquie; illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

Musique nouvelle. — *Le Cœur d'Yvette*, la nouvelle et délicieuse valse de Jules Klein, est décidément le grand succès de la saison. De même que *Fraises au Champagne* et *Les Framboises*, aussi jolies comme valses chantées que pour piano, *Le Cœur d'Yvette* fait fureur pour piano seul ; pour chant, ou à quatre mains.

Pas une soirée sans les ravissantes valses de Jules Klein-*Dernier Sourire, Nuage de Dentelle, Parfum Capiteux: Vierge de Raphaël, Lèvres de Feu,* Patte de Velours, Neige et Volcan, Cuir de Russie, Mlle Printemps, *Pazza d'Amore, Madone de Rubens, Au Pays Bleu, Cerises Pompadour, France Adorée,* marche ; Un rêve sous Louis XV, Royal Caprice, Gavottes.

La gracieuse marzurka : *Radis Roses*; les polkas si brillantes et si originales : *Cœur d'artichaut, Peau de Satin, Coup de canif,* font toujours les délices des bals de Paris. Citons aussi *Fraises au champagne*, arrangée pour piano et violon. Chaque œuvre franco : fr. 2,50 en timbres-postes (à 4 mains 3 fr.) adressés à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris (E. Gallet, successeur). 32893d

Chambres et Appartements à louer. — Les personnes ayant des chambres et appartements à louer peuvent les faire inscrire dans le tableau que nous donnons à la quatrième page. Chaque mention dans ce tableau se paie au prix excessivement réduit de **vingt centimes**; six jours, un franc ; quinze jours, deux francs; un mois, trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* (soir et matin).

CRÉDIT FONCIER
DE FRANCE

1. ***Prêts hypothécaires à long terme, amortissables dans un délai de 10 à 75 ans.***

Intérêt 4f 50 par an, portant l'annuité à 4f 67 % pour un prêt de 75 ans.

Le capital n'est jamais exigible.

L'emprunteur peut, quand il le désire, rembourser tout ou partie du prêt, en profitant de l'amortissement déjà effectué.

II. ***Prêts aux départements et aux communes pour toute durée, avec ou sans amortissement et sans aucune commission :*** intérêt 4 f. 10 % par an.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER Au CRÉDIT FONCIER de FRANCE, rue des Capucines, 19, à Paris.

et à M. Thierry, à Lille, 22, rue Jean-sans-Peur, directeur de la succursale du Crédit Foncier, pour le département du Nord. 27556

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule. Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

65219—32073

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE Gazeuse d'OREZZA (Corse)

Anémie Chlorose Dyspepsie

La plus riche en Fer et en Acide Carbonique

Sans rivale dans toutes les maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang ou de l'Insuffisance de Nutrition.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 novembre. — Le marché a débuté très ferme. On paraissait, eu égard aux nouvelles du Dahomey et de Carmaux, bien disposé, mais la cherté du report sur la rente, déterminé, dit-on, par une grosse livraison de titres, a amené une certaine réaction. Il n'est pas, du reste, encouragé par les places étrangères. Berlin redevient faible. On espère que demain, pour la liquidation des valeurs, l'argent sera abondant.

Le 3 0/0 est à 99. Les actions des sociétés de crédit avaient débuté fermes, mais en clôture, elles réactionnent. Le Crédit Foncier, de 1115, revient à 1111,25. La Banque de Paris est lourde à 666,25. Le Crédit Lyonnais cote 778,75. Le Suez est un peu plus ferme, bien que ne restant pas au plus haut cours coté. Toujours peu d'affaires sur nos grands chemins. Le Lyon est à 1517. L'obligation Ferranti est recherchée à 225.

L'attitude des fonds étrangers est en général peu brillante. Seul, l'Italien se maintient bien à 92,30, au milieu de l'hésitation générale. L'aggravation du change en Espagne pèse sur la Rente Extérieure à 62 7/8. Les velléités de hausse sur les fonds ottomans ne se maintiennent pas.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

MARCHÉS A TERME

Cours du 3 Novembre 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote précéd.	TYPE 1 — Cote du jour	TYPE 2 — Cote précéd.	TYPE 2 — Cote du jour	Type nouveau — Cote précéd.	Type nouveau — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE A B — Cote précéd.	TYPE A B — Cote du jour	TYPE C — Cote précéd.	TYPE C — Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — TYPE B — BUENOS-AYRES B D'ANVERS — Cote précéd. MARCKS	Cote du jour MARCKS
Janvier	....	4.50	....	....	....	....	....	4.725	....	....	3.625	3.625
Février	....	4.55	....	....	....	....	4.75	4.75	....	....	3.625	3.625
Mars	4.525	....	....	....	4.525	4.525	....	....	....	....	3.65	3.65
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	3.675	3.675
Mai	....	....	....	....	....	4.50	....	....	....	....	3.70	3.70
Juin	....	....	....	....	4.55	4.60	....	....	....	....	3.725	3.725
Juillet	....	....	....	....	4.55	....	....	....	....	....	3.725	3.725
Août	....	....	....	....	4.55	....	....	....	....	....	3.75	3.75
Septembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	....	4 475	....	....	....	....	4.75	4.75	....	....	3.60	3.60
Décembre	....	4.475	....	....	....	....	4.75	4.75	....	....	3.60	3.60

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres — Allemand B — Cote précéd.	Allemand B — Cote du jour	Allemand M. — Cote précéd.	Allemand M. — Cote du jour	Type BAT — Cote précéd.	Type BAT — Cote du jour	Peignés d'Australie — TYPE — Cote précéd.	TYPE — Cote du jour	TYPE — Cote précéd.	TYPE — Cote du jour	LAINES BRUTES — LE HAVRE (par télégraphe) — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd.	Cote du jour
Janvier	4.45	4.425	....	....	4.40	4.375	....	....	....	....	1.31	....
Février	4.475	4.45	....	....	4.425	4 40	....	....	....	....	1.36	....
Mars	4.50	4.475	....	....	5.45	4.425	....	....	....	....	1.365	....
Avril	4 525	4.50	....	....	4.475	4.45	....	....	....	....	1.375	....
Mai	4.55	4.525	....	....	4.50	4.475	....	....	....	....	1.385	....
Juin	4 60	4.575	....	....	4.55	4.525	....	....	....	....	1.395	....
Juillet	4 625	4.60	....	....	4.575	4.55	....	....	....	....	1.40	....
Août	4.625	4.625	....	....	4.575	4.575	....	....	....	....	1.405	....
Septembre	4.625	4.625	....	....	4.575	4 575	....	....	....	....	1 41	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	4.425	4.40	....	....	4 35	4.35	....	....	....	....	1.305	....
Décembre	4.425	4.40	....	....	4.375	4.35	....	....	....	....	1.305	....

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance faible

Type 1. —	Novembre...	10.000 k.	à	4.475
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Décembre...	5.000	»	4.475
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Janvier.....	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Février.....	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
TYPE NOUVEAU	Mars.......	5.000	»	4 525
	»	.....	»	.....
	»	.....	»	.....
	Avril.......	.....	»	.....
	Mai.......	.....	»	.....
	Juin.......	10.000	»	4.60
Type 2. —	Septembre...	.....	»	.....
Type BF. —	Octobre.....	.....	»	.....
Type AB. —	Novembre...	5.000	»	4.75
	»	.....	»	.....
TOTAL		35.000 k.		

ANVERS

Tendance calme

Type B. —	Novembre...	20.000 k.	à	.....
	Décembre...	45.000	»	.....
	Janvier.....	.....	»	.....
	Février.....	.....	»	.....
	Mars.......	10.000	»	.....
	Avril.......	.....	»	.....
	Mai.......	.....	»	.....
	Juin.......	20.000	»	.....
	Juillet.....	.....	»	.....
	Août.......	.....	»	.....
	Septembre ..	.....	»	.....
	Octobre.....	.....	»	.....
TOTAL		95.000 k.		

LEIPZIG

Tendance soutenue

TOTAL .... 90.000 k.